



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES**

**PROCÈS-VERBAL**

**LE 8 AVRIL 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Conception, tenue au lieu désigné par le conseil, le lundi huit avril deux mille vingt-quatre (8 avril 2024) à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

- Le conseiller, Monsieur Richard Harland, poste numéro 1
- Le conseiller, Monsieur André Leduc, poste numéro 2
- Le conseiller, Monsieur Hossein Falsafi, poste numéro 3
- La conseillère, Madame Christelle Brassard, poste numéro 4
- La conseillère, Madame Roxanne Lajoie, poste numéro 5
- Le conseiller, Monsieur Georges Bélec, poste numéro 6

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Gaëtan Castilloux, et en conformité aux dispositions du *Code municipal de la province de Québec*.

Madame Josiane Alarie, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE  
8 AVRIL 2024**

**LECTURE DES RÈGLES DE COMMUNICATIONS**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 3.1 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mars et de la séance extraordinaire du 26 mars 2024

**4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

- 4.1 Acceptation des comptes payables et payés et dépôt des autorisations de dépenses
- 4.2 Budget révisé et affectation
- 4.3 Imputation de dépenses à même la taxe verte
- 4.4 Retrait de dossiers de la liste officielle de la vente pour non-paiement de taxes 2024 par la *MRC des Laurentides*
- 4.5 Dépôt des formulaires officiels pour la demande de subvention à la députée Chantale Jeannotte – *Programme d'aide à la voirie locale 2021-2025, sous le volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)*
- 4.6 Déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique
- 4.7 Appui financier à l'organisme *Habillons un enfant*
- 4.8 Appui financier à l'organisme *Parents-Musique des Hautes Laurentides*



- 4.9 Appui financier à la *Fondation Tremblant*
- 4.10 Conditions salariales révisées pour l'inspecteur en urbanisme et environnement
- 4.11 Démission du contremaître au service des travaux publics
- 4.12 Appel de candidatures au poste de contremaître au service des travaux publics
- 4.13 Embauche d'une coordonnatrice pour le camp de jour *La Toupie*
- 4.14 Renouvellement du contrat de déneigement et de déglçage avec le *ministère des Transports*
- 4.15 Entente de gestion des débarcadères municipaux au *lac des Trois Montagnes*
- 4.16 Modification à l'entente concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants de niveau 2 – Autorisation de signature
- 4.17 Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques des Laurentides

## 5. RÈGLEMENTATION ET POLITIQUES

- 5.1 Adoption du règlement numéro 07-2024 décrétant un emprunt de 1 103 524 \$ afin de financer la subvention du *ministère des Transports du Québec* accordée dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale – volet accélération*
- 5.2 Adoption du règlement numéro 08-2024 relatif à la construction et à la municipalisation des rues
- 5.3 Adoption du règlement numéro 09-2024 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 11-2006 afin de préciser certaines conditions d'émission du permis de lotissement et de retirer les dispositions en lien avec la construction des rues
- 5.4 Adoption du règlement numéro 10-2024 modifiant le règlement de lotissement numéro 12-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives aux rues et aux lots projetés
- 5.5 Adoption du règlement numéro 11-2024 modifiant le règlement numéro 09-2007 afin de permettre la circulation des quads sur certains chemins municipaux
- 5.6 Avis de motion du règlement numéro 12-2024 amendant le règlement numéro 07-2023 concernant le lavage des embarcations et l'utilisation des débarcadères municipaux
- 5.7 Avis de motion du règlement numéro 13-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives à un projet intégré récréotouristique, de préciser certaines dispositions relatives à la conservation des espaces naturels à l'intérieur des zones HF, HR et CF et de modifier les limites des zones HF-1, HR-4 et CF-1-1
- 5.8 Adoption du premier projet de règlement numéro 13-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives à un projet intégré récréotouristique, de préciser certaines dispositions relatives à la conservation des espaces naturels à l'intérieur des zones HF, HR ET CF et de modifier les limites des zones HF-1, HR-4 et CF-1-1
- 5.9 Avis de motion du règlement numéro 14-2024 amendant le règlement numéro 02-1996 restreignant la circulation des véhicules lourds
- 5.10 Avis de motion du règlement numéro 15-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin d'autoriser le retrait manuel d'espèces floristiques nuisibles et d'espèces floristiques envahissantes dans la rive



5.11 Adoption du projet de règlement numéro 15-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin d'autoriser le retrait manuel d'espèces floristiques nuisibles et d'espèces floristiques envahissantes dans la rive

**6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

N/A

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

N/A

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

8.1 Octroi de mandat relativement à la conception des plans et devis de renforcement structurel du bâtiment existant de l'hôtel de ville

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

N/A

**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

10.1 Dépôt du compte rendu du *comité consultatif d'urbanisme (CCU)* – réunion du 25 mars 2024

10.2 Demande de PIIA 2024-20013, secteur patrimonial du noyau villageois, agrandissement et réaménagement de l'hôtel de ville, 1371 rue du centenaire, lot 4 464 866, matricule 1213-42-5485-0-000-0000

**11. LOISIRS ET CULTURE**

11.1 Achat de balises pour le sentier national *Alléluia*

**12. DIVERS**

N/A

**13. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

\*\*\*\*\*

**LECTURE DES RÈGLES DE COMMUNICATION**

**1. RÉS.2024-04-071**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par la conseillère Christelle Brassard, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h 30.

**ADOPTÉE**

**2. RÉS.2024-04-072**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Christelle Brassard, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour de la



présente séance avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 RÉS.2024-04-073**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 MARS 2024**

**CONSIDÉRANT QUE**

la directrice générale et greffière-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024 et de la séance extraordinaire tenue le 26 mars 2024 et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Christelle Brassard  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 mars 2024 et de la séance extraordinaire soient approuvés, tel que présentés.

**ADOPTÉE**

**4. ADMINISTRATION ET FINANCES**

**4.1 RÉS.2024-04-074**

**ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET PAYÉS ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

Il est proposé par la conseillère Christelle Brassard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 7 mars au 4 avril 2024, au montant de 489 280.83 \$;

**QUE** la directrice des finances et greffière-trésorière adjointe procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 4 avril 2023, par les responsables d'activités budgétaires, et ce, en vertu du règlement numéro 02-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

*Certificat de disponibilité de crédit*

*Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la liste des déboursés.*

*Josiane Alarie  
Le 8 avril 2024*

**ADOPTÉE**

**4.2 RÉS.2024-04-075**

**BUDGET RÉVISÉ ET AFFECTATION**

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil municipal et la Fondation du maire souhaitent bonifier le budget de santé et bien-être et d'activités de loisirs et culture;

**CONSIDÉRANT**

le versement d'une contribution de 5 000\$ reçue par la Fondation du



maire à la Municipalité dans cet objectif;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise le budget révisé incluant un revenu supplémentaire de 5 000\$ au poste budgétaire 01.23475.001 « Revenus activités, événements et autres » et une dépense supplémentaire au poste budgétaire 02.70120.496 « Activités de loisirs organisées par la Municipalité », ainsi qu'une affectation du surplus non affecté provenant des sommes non dépensées de l'exercice financier 2023, au montant de 12 000\$, dans le poste budgétaire 02.59000.415 « Honoraires professionnels – Santé & Bien-être ».

**ADOPTÉE**

**4.3 RÉS.2024-04-076**

**IMPUTATION DE DÉPENSES À MÊME LA TAXE VERTE**

**CONSIDÉRANT QUE**

la corporation des résidents du lac Xavier a présenté une demande d'aide financière relativement à des projets à connotation environnementale lors d'une rencontre avec les membres du conseil tenue le 26 mars dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE**

les membres du conseil ont reçu favorablement la demande en offrant une aide financière au montant de 3 500 \$, toutefois cette dite aide financière ne pourra pas être renouvelée année après année et devra être considérée comme une aide unique pour l'année 2024 et ne pourra pas être obtenue à nouveau au cours des prochaines années ;

Il est proposé par le conseiller Georges Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la dépense au montant de 3 500 \$ en guise de contribution environnementale à la corporation des résidents du lac Xavier relativement à plusieurs projets à connotation environnementale ;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.61000.413 « Projets environnement », financé à même la taxe verte.

**ADOPTÉE**

**4.4 RÉS.2024-04-077**

**RETRAIT DE DOSSIERS DE LA LISTE OFFICIELLE DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2024 PAR LA MRC DES LAURENTIDES**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Conseil a approuvé la liste officielle de la vente pour non-paiement de taxes 2024 par la MRC des Laurentides en adoptant la résolution numéro 2024-02-026 lors de la séance régulière du 12 février 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE**

depuis, des paiements sur les arrérages ont été effectués;

Il est proposé par le conseiller Georges Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil amende la résolution numéro 2024-02-026 relativement à la vente pour non-paiement de taxes 2024 par la MRC des Laurentides, et ce, par le retrait des dossiers suivants :

- Matricule 0914-44-3300, lot rénové 4 464 794
- Matricule 1115-82-3145, lot rénové 4 465 049
- Matricule 1210-18-9057, lot rénové 4 419 396



- Matricule 1210-75-4502, lot rénové 4 419 492
- Matricule 1210-84-4391, lot rénové 4 420 482
- Matricule 1213-22-0067, lot rénové 5 130 431
- Matricule 1213-60-1314, lot rénové 4 464 990
- Matricule 1418-00-6317-67-0001, lot rénové 6 228 274

**ADOPTÉE**

4.5 RÉS.2024-04-078

**DÉPÔT DES FORMULAIRES OFFICIELS POUR LA DEMANDE DE SUBVENTION À LA DÉPUTÉE CHANTALE JEANNOTTE – PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE 2021-2025, SOUS LE VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* et s'engage à les respecter ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière est déposée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil dépose auprès de madame Chantale Jeannotte, députée de la circonscription de Labelle, les formulaires officiels pour la demande de subvention dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale*, volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE), et ce, afin de permettre à la Municipalité de compléter les travaux prévus pour l'année 2024.

**ADOPTÉE**

4.6 RÉS.2024-04-079

**DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

**CONSIDÉRANT QUE**

selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

**CONSIDÉRANT QUE**

selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

**CONSIDÉRANT QUE**

selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

**CONSIDÉRANT QUE**

ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;



**CONSIDÉRANT QUE**

les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

**CONSIDÉRANT QUE**

le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;

**QUE** le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;

**QUE** le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;

**QUE** le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

**QUE** la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

**ADOPTÉE**

**4.7 RÉS.2024-04-080**

**APPUI FINANCIER À L'ORGANISME *HABILLONS UN ENFANT***

**CONSIDÉRANT**

la demande d'aide financière datée du 18 mars 2024 afin de soutenir l'organisme *Habillons un enfant* dans ses objectifs à habiller le plus grand nombre d'enfants de la région;



**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité souhaite soutenir les familles de la région qui éprouvent des difficultés financières;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise le versement d'un don de 250 \$ afin d'appuyer l'organisme *Habillons un enfant* dans ses objectifs, le tout imputé au poste budgétaire 02.11000.952 « Aide financière - don ».

**ADOPTÉE**

**4.8 RÉS.2024-04-081**

**APPUI FINANCIER À L'ORGANISME PARENTS-MUSIQUE DES HAUTES LAURENTIDES**

**CONSIDÉRANT**

la demande d'aide financière datée du 19 mars 2024 de l'organisme *Parents-Musique des Hautes Laurentides*, afin de soutenir le programme de la concentration musique de l'école secondaire Curé-Mercure de la Ville de Mont-Tremblant;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité souhaite soutenir et encourager les enfants de la région dans le développement de leurs talents;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité a à cœur la persévérance scolaire;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise le versement d'un don de 200 \$ à l'organisme *Parents-Musique des Hautes Laurentides*, afin d'appuyer le programme de la concentration musique de l'école secondaire Curé-Mercure de la Ville de Mont-Tremblant dans ses objectifs, le tout imputé au poste budgétaire 02.11000.952 « Aide financière - don ».

**ADOPTÉE**

**4.9 RÉS.2024-04-082**

**APPUI FINANCIER À LA FONDATION TREMBLANT**

**CONSIDÉRANT**

l'invitation de la part de la *Fondation Tremblant* à une soirée-bénéfice du 30 mars 2024, en tant que contribution financière ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité a à cœur l'objectif principal de la *Fondation Tremblant* qui est d'aider les jeunes défavorisés de la MRC des Laurentides;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception est désireuse de contribuer au financement de la *Fondation Tremblant* en achetant deux billets pour la soirée-bénéfice;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise et ratifie l'achat de deux billets pour la soirée-bénéfice du 30 mars 2024, à la *Fondation Tremblant*, et ce, au montant total de deux cent cinquante dollars (250\$) pour le maire et pour la conseillère Roxanne Lajoie, le tout imputé au poste budgétaire 02.11000.952 « Aide financière - don ».

**ADOPTÉE**





4.10 RÉS.2024-04-083

**CONDITIONS SALARIALES RÉVISÉES POUR L'INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT**

l'embauche de monsieur Laurent Primeau au poste d'agent au service de l'urbanisme et environnement le 6 avril 2021;

**CONSIDÉRANT**

la nomination de monsieur Laurent Primeau au poste d'inspecteur urbanisme et environnement, le 14 novembre 2022;

**CONSIDÉRANT**

la confirmation d'embauche de monsieur Laurent Primeau, à la séance ordinaire du 12 juin 2023;

**CONSIDÉRANT**

la demande de reconnaissance et de bonification d'échelon pour monsieur Laurent Primeau par le *Syndicat canadien de la fonction publique SCFP*, en date du 19 mars 2024;

Il est proposé par le conseiller Hossein Falsafi  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la révision salariale pour monsieur Laurent Primeau et que sa rémunération soit révisée à la classe 5, échelon C, selon les conditions de la convention collective en vigueur, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**ADOPTÉE**

4.11 RÉS.2024-04-084

**DÉMISSION DU CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT**

le dépôt de la démission de monsieur Maxime Therrien à titre de contremaître au service des travaux publics, en date du 25 mars 2024;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil accepte la démission de monsieur Maxime Therrien, contremaître au service des travaux publics, reçue en date du 25 mars 2024;

**QUE** le conseil remercie chaleureusement monsieur Maxime Therrien pour ses 21 dernières années d'excellent service au sein de la Municipalité et lui souhaite bien du succès dans tous ses projets.

**ADOPTÉE**

4.12 RÉS.2024-04-085

**APPEL DE CANDIDATURES AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT**

le dépôt de la démission du contremaître au service des travaux publics;

**CONSIDÉRANT**

les besoins de la Municipalité au service des travaux publics ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière afin de procéder au processus d'embauche pour le poste de contremaître au service des travaux publics.

**ADOPTÉE**



4.13 RÉS. 2024-04-086

**EMBAUCHE D'UNE COORDONNATRICE POUR LE CAMP DE JOUR LA TOUPIE**

**CONSIDÉRANT**

les recommandations de la responsable du service de la culture, des loisirs et des activités communautaires ;

Il est proposé par la conseillère Roxanne Lajoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise et ratifie l'embauche de madame Justine Guimont à titre de coordonnatrice pour le camp de jour *La Toupie* et que la rémunération soit basée selon la classe 2 de l'échelon C de la convention collective en vigueur, et ce, pour la durée du camp de jour 2024.

**ADOPTÉE**

4.14 RÉS.2024-04-087

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS**

**CONSIDÉRANT QU'**

il y a lieu de renouveler le contrat de déneigement et de déglacage avec le ministère des Transports pour une période d'un an (1) renouvelable pour deux (2) autres années consécutives, sans indexation, pour un total de trois (3) ans;

**CONSIDÉRANT QU'**

il s'agit du déneigement à partir de l'intersection avec la rue du Centenaire jusqu'à l'intersection de la rue des Faucons et à partir de l'intersection de la rue des Tulipes jusqu'à l'intersection de la bretelle de la route 117 (voie nord);

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil confirme le renouvellement du contrat de déneigement et de déglacage avec le ministère des Transports pour une période d'un (1) an, renouvelable pour deux (2) autres années consécutives, sans indexation, aux conditions établies dans le contrat;

**QUE** le conseil autorise le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents se rattachant audit contrat de déneigement.

**ADOPTÉE**

4.15 RÉS.2024-04-088

**ENTENTE DE GESTION DES DÉBARCADÈRES MUNICIPAUX AU LAC DES TROIS MONTAGNES**

**CONSIDÉRANT QUE**

*l'Association du lac des Trois Montagnes (APEL)* a démontré un vif intérêt à s'impliquer activement à la gestion et au contrôle des accès aux débarcadères municipaux du lac des Trois Montagnes (APEL) ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité souhaite confier, par le biais d'une entente, la gestion des débarcadères municipaux du lac des Trois Montagnes à *l'APEL* qui sera responsable de l'ouverture et de la fermeture des barrières des débarcadères municipaux du lac des Trois Montagnes ;

Il est proposé par le conseiller André Leduc  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil convienne d'une entente pour la gestion des débarcadères municipaux au lac des Trois Montagnes avec



l'Association du lac des Trois Montagnes (APEL) au montant convenu à ladite entente, le tout imputé à même le poste budgétaire numéro 02 61000.413 « Projets environnement » et *Fonds de la taxe verte*;

**QUE** le maire et/ou la directrice générale et greffière-trésorière soient mandatés à signer ladite entente;

**QUE** cette entente remplace et abroge l'entente précédente.

**ADOPTÉE**

4.16 RÉS.2024-04-089

**MODIFICATION À L'ENTENTE CONCERNANT L'IMPLANTATION ET LE FONCTIONNEMENT D'UN SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE NIVEAU 2 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT QUE**

le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant offre le service de premiers répondants de niveau 2 sur son territoire ainsi que ceux des Municipalités de Lac Tremblant-Nord et de Brébeuf;

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception désire s'ajouter à cette entente pour recevoir le service de premiers répondants de niveau 2 sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE**

l'entente actuelle avec le *Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSL)* doit être modifiée afin d'ajouter la municipalité de La Conception pour le service de premiers répondants de niveau 2;

Il est proposé par le conseiller André Leduc  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente concernant l'implantation et le fonctionnement d'un service de premiers répondants de niveau 2, afin d'inclure la Municipalité de La Conception.

**ADOPTÉE**

4.17 RÉS.2024-04-090

**VISION MUNICIPALE PARTAGÉE DE L'AFFECTATION DES TERRES PUBLIQUES DES LAURENTIDES**

**CONSIDÉRANT QUE**

les *MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, d'Antoine-Labelle et des Laurentides* ont sur leurs territoires respectifs des terres du domaine de l'État;

**CONSIDÉRANT QUE**

les activités permises sur les terres du domaine de l'État dépendent en partie des différentes affectations du territoire désignées par le *ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF)* en 2015;

**CONSIDÉRANT QUE**

les collectivités et l'environnement de ces quatre *MRC* subissent indirectement les effets des activités qui y sont pratiquées tels la villégiature, les activités de prélèvement faunique, l'accès aux plans d'eau, les interventions d'aménagement forestier ou les travaux miniers;

**CONSIDÉRANT QUE**

les effets de ces activités peuvent également être occasionnés par la gouvernance et certains modes de gestion des terres du domaine de l'État;



- CONSIDÉRANT QUE** certaines activités et pratiques peuvent avoir des répercussions économiques, sociales et écologiques sur le territoire municipalisé;
- CONSIDÉRANT QUE** le *MRNF* débutera dans les prochaines années la révision du *plan d'affectation des terres publiques (PATP)* des Laurentides;
- CONSIDÉRANT QUE** le *PATP* est établi par région administrative, qu'il définit les orientations du gouvernement pour l'utilisation et la protection du territoire public et qu'il guide la gestion et la mise en valeur des terres et des ressources de chacune des régions du Québec en tenant compte des caractéristiques qui la composent;
- CONSIDÉRANT QU'** en 2021, les *MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, d'Antoine-Labelle* et des *Laurentides* ont initié, en informant le *MRNF* et en étant financées par le *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*, une démarche visant à établir une vision municipale partagée constituant un idéal pour les municipalités locales constituant ces *MRC*;
- CONSIDÉRANT QUE** dans ce contexte, les *MRC* souhaitent déposer au *MRNF* cette vision à temps pour la prochaine révision du *PATP* des Laurentides;
- CONSIDÉRANT QUE** de concert avec les *MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut et Antoine-Labelle, la MRC des Laurentides* a participé et encadré l'élaboration participative de la vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques des Laurentides;
- CONSIDÉRANT QUE** le document « Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques » fut adopté par lesdites *MRC*;
- Il est proposé par la conseillère Christelle Brassard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :
- QUE** le conseil adopte le document intitulé « Vision municipale partagée de l'affectation des terres publiques » produit par l'Institut des territoires en octobre 2023;
- QUE** la présente résolution soit transmise à la *MRC des Laurentides*.

**ADOPTÉE**

**5. RÉGLEMENTATION ET POLITIQUES**

- 5.1 RÉS.2024-04-091** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2024 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 103 524 \$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ACCÉLÉRATION**
- CONSIDÉRANT QUE** ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec;
- CONSIDÉRANT** la confirmation de la subvention du *ministère des Transports du Québec* datée du 16 novembre 2022, afin de permettre des travaux de réfection incluant le reprofilage de fossés, le remplacement de ponceaux, le rechargement granulaire, l'ajout d'une piste multifonctionnelle et d'îlots de séparations sur la route Principale;
- CONSIDÉRANT QUE** la subvention est versée sur une période de 10 ans;
- CONSIDÉRANT QU'** il est nécessaire d'emprunter la somme de 1 103 524 \$;



**CONSIDÉRANT QU'**

un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 11 mars 2024;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil adopte le règlement numéro 07-2024 décrétant un emprunt de 1 103 524 \$ afin de financer la subvention du *ministère des Transports du Québec* accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet accélération, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.2 RÉS.2024-04-092**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 08-2024 RELATIF À LA CONSTRUCTION ET À LA MUNICIPALISATION DES RUES**

**CONSIDÉRANT QUE**

la Municipalité de La Conception désire actualiser la réglementation sur la construction et la municipalisation des rues;

**CONSIDÉRANT QU'**

un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 11 mars 2024;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil adopte le règlement numéro 08-2024 relatif à la construction et à la municipalisation des rues, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.3 RÉS.2024-04-093**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 11-2006 AFIN DE PRÉCISER CERTAINES CONDITIONS D'ÉMISSION DU PERMIS DE LOTISSEMENT ET DE RETIRER LES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION DES RUES**

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil municipal peut modifier le Règlement relatif aux permis et certificats numéro 11-2006 conformément aux modalités prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* ;

**CONSIDÉRANT QU'**

un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 11 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT QU'**

un projet de règlement a également été déposé à la séance du 11 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 11 mars 2024;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 28 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil adopte le règlement numéro 09-2024 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats numéro 11-2006 afin de préciser certaines conditions d'émission du permis de lotissement et de retirer les dispositions en lien avec la construction des rues, tel que



déposé.

**ADOPTÉE**

5.4 RÉS.2024-04-094

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 12-2006 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RUES ET AUX LOTS PROJETÉS**

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil municipal peut modifier le Règlement de lotissement numéro 12-2006 conformément aux modalités prévues à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* ;

**CONSIDÉRANT QU'**

un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 11 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT QU'**

un projet de règlement a également été déposé à la séance du 11 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 11 mars 2024;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce projet de règlement a été soumis à une assemblée publique de consultation le 28 mars 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE**

le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil adopte le règlement numéro 10-2024 modifiant le règlement de lotissement numéro 12-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives aux rues et aux lots projetés, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

5.5 RÉS.2024-04-095

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 11-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2007 AFIN DE PERMETTRE LA CIRCULATION DES QUADS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX**

**CONSIDÉRANT QUE**

le territoire de la Municipalité a déjà adopté un règlement numéro 09-2006 pour permettre la circulation des quads sur certains chemins municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'**

il y a lieu de mieux définir à qui s'applique le présent règlement;

**CONSIDÉRANT QU'**

un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du conseil du 11 mars 2024;

Il est proposé par le conseiller Hossein Falsafi  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil adopte le règlement numéro 11-2024 modifiant le règlement numéro 09-2007 afin de permettre la circulation des quads sur certains chemins municipaux, tel que déposé.

**ADOPTÉE**



**5.6 Avis de motion**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 12-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 07-2023 CONCERNANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET L'UTILISATION DES DÉBARCADÈRES MUNICIPAUX**

La conseillère Christelle Brassard donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une assemblée subséquente, un règlement numéro 12-2024 amendant le règlement numéro 07-2024 concernant le lavage des embarcations et l'utilisation des débarcadères municipaux.

Le présent avis de motion est accompagné du dépôt du projet de règlement numéro 12-2024. Le projet de règlement est maintenant disponible pour consultation.

**5.7 Avis de motion**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À UN PROJET INTÉGRÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE, DE PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DES ESPACES NATURELS À L'INTÉRIEUR DES ZONES HF, HR ET CF ET DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES HF-1, HR-4 ET CF-1-1**

Le conseiller André Leduc donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une assemblée subséquente, un règlement numéro 13-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives à un projet intégré récréotouristique, de préciser certaines dispositions relatives à la conservation des espaces naturels à l'intérieur des zones HF, HR et CF et de modifier les limites des zones HF-1, HR-4 ET CF-1-1.

Le présent avis de motion est accompagné du dépôt du premier projet de règlement numéro 13-2024. Le premier projet de règlement est maintenant disponible pour consultation.

**5.8 RÉS.2024-04-096**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 13-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À UN PROJET INTÉGRÉ RÉCRÉOTOURISTIQUE, DE PRÉCISER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONSERVATION DES ESPACES NATURELS À L'INTÉRIEUR DES ZONES HF, HR ET CF ET DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES HF-1, HR-4 ET CF-1-1**

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil de la Municipalité de La Conception peut modifier le Règlement de zonage n°14-2006 conformément aux modalités prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19-1);

**CONSIDÉRANT QUE**

ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce premier projet de règlement sera être soumis à une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 24 avril 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**

un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 8 avril 2024 ;

**CONSIDÉRANT QU'**

un premier projet de règlement a également été déposé à la séance du 8 avril 2024;



Il est proposé par le conseiller André Leduc  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 13-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin de modifier certaines dispositions relatives à un projet intégré récréotouristique, de préciser certaines dispositions relatives à la conservation des espaces naturels à l'intérieur des zones HF, HR et CF et de modifier les limites des zones HF-1, HR-4 ET CF-1-1, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**5.9 Avis de motion**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 14-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 02-1996 RESTREIGNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS**

Le conseiller Richard Harland donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une assemblée subséquente, un règlement numéro 14-2024 amendant le règlement numéro 02-1996 restreignant la circulation des véhicules lourds.

Le présent avis de motion est accompagné du dépôt du projet de règlement numéro 14-2024. Le projet de règlement est maintenant disponible pour consultation.

**5.10 Avis de motion**

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 AFIN D'AUTORISER LE RETRAIT MANUEL D'ESPÈCES FLORISTIQUES NUISIBLES ET D'ESPÈCES FLORISTIQUES ENVAHISSANTES DANS LA RIVE**

Le conseiller Georges Bélec donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une assemblée subséquente, un règlement numéro 15-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin d'autoriser le retrait manuel d'espèces floristiques nuisibles et d'espèces floristiques envahissantes dans la rive.

Le présent avis de motion est accompagné du dépôt du projet de règlement numéro 15-2024. Le projet de règlement est maintenant disponible pour consultation.

**5.11 RÉS.2024-04-097**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 15-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 14-2006 AFIN D'AUTORISER LE RETRAIT MANUEL D'ESPÈCES FLORISTIQUES NUISIBLES ET D'ESPÈCES FLORISTIQUES ENVAHISSANTES DANS LA RIVE**

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil de la Municipalité de La Conception peut modifier le règlement de zonage n°14-2006 conformément aux modalités prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19-1);

**CONSIDÉRANT QUE**

le projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire ;

**CONSIDÉRANT QUE**

ce projet de règlement sera soumis à une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 24 avril 2024;

**CONSIDÉRANT QU'**

un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 8 avril 2024 ;





**CONSIDÉRANT QU'**

un projet de règlement a également été déposé à la séance du 8 avril 2024;

Il est proposé par le conseiller Georges Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil adopte le projet de règlement numéro 15-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 14-2006 afin d'autoriser le retrait manuel d'espèces floristiques nuisibles et d'espèces floristiques envahissantes dans la rive, tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**6. APPELS D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

N/A

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

N/A

**8. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES**

**8.1 RÉ.S.2024-04-098**

**OCTROI DE MANDAT RELATIVEMENT À LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DE RENFORCEMENT STRUCTUREL DU BÂTIMENT EXISTANT DE L'HÔTEL DE VILLE**

**CONSIDÉRANT**

le projet de réaménagement des locaux de l'Hôtel de Ville qui est subventionné à la hauteur de 70% par le programme d'amélioration et de constructions des infrastructures municipales (PRACIM) ;

**CONSIDÉRANT QUE**

suyant l'étude structurale de l'hôtel de ville, des travaux devaient être préconisés en regard au renforcement structurel du bâtiment existant de l'hôtel de ville en fonction du nouveau plan de réaménagement et aussi en fonction des codes et normes en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QU'**

il y a eu lieu de mandater une firme d'ingénierie pour la conception des plans et devis de renforcement structurel du bâtiment existant de l'hôtel de ville ;

**CONSIDÉRANT QUE**

la firme LH2 services professionnels a été mandatée du fait que cette même firme est déjà mandatée pour les plans et devis en ingénierie pour le réaménagement et l'agrandissement de l'hôtel de ville ;

Il est proposé par le conseiller Richard Harland  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil confirme et ratifie le mandat (avenant 01) à la firme LH2 services professionnels, au montant maximal de 12 800 \$, plus les taxes applicables, le tout imputé à même le poste budgétaire numéro 23.02001.722 « Rénovations Hôtel de Ville ».

**ADOPTÉE**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU**

N/A



**10. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**10.1 Dépôt DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – RÉUNION DU 25 MARS 2024**

Le Conseil prend acte du dépôt du rapport du *comité consultatif d'urbanisme (CCU)* concernant la réunion du 25 mars 2024, conformément au règlement numéro 09-2021 édictant les règles de régie interne s'appliquant à ce comité.

**10.2 RÉS.2024-04-099 DEMANDE DE PIIA 2024-20013, SECTEUR PATRIMONIAL DU NOYAU VILLAGEOIS, AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE, 1371 RUE DU CENTENAIRE, LOT 4 464 866, MATRICULE 1213-42-5485-0-000-0000**

La demande vise à approuver une demande de travaux en regard des critères d'évaluation mentionnés au PIIA 003 – Secteur patrimonial du noyau villageois. Plus précisément, la demande vise à autoriser l'agrandissement de l'hôtel de ville en façade latérale d'une dimension de 12,50 mètres sur 15,88 mètres d'un étage, présentant une toiture à deux versants en bardeaux d'asphalte gris foncé, des revêtements muraux de type MAC couleur « bouleau fumé » ainsi que des pierres décoratives de type « fieldstone » de couleur « noyer », des cadrages de portes et fenêtres en aluminium anodisé clair, des fascias de couleur gris foncé et des soffites en planches de bois et lambris de pin de couleur semi-transparente « sandbacks 068 ». L'agrandissement présentera également des éléments architecturaux de style patrimonial tels qu'une lucarne à deux versants sur la façade avant, ainsi que des poutres massives en bois aux portiques d'entrées. La partie d'origine de l'hôtel de ville sera rénovée par l'ajout de revêtements muraux de type MAC de couleur « bouleau fumé » en remplacement de la brique rouge en façade avant ainsi qu'une toiture en bardeaux d'asphalte gris foncé.

**CONSIDÉRANT QUE**

le conseil a pris connaissance de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro de résolution CU 19-24;

Il est proposé par le conseiller Georges Bélec  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise la demande de PIIA numéro 2024-20013, telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**11. LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 RÉS.2024-04-100 ACHAT DE BALISES POUR LE SENTIER NATIONAL ALLÉLUIA**

**CONSIDÉRANT**

le besoin de remplacer les balises du sentier national *Alléluia* qui sont maintenant désuètes et en fin de vie sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT**

le désir de rendre celui-ci plus sécuritaire à la pratique de randonnée;

Il est proposé par le conseiller Hossein Falsafi  
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil autorise l'achat de 350 balises au coût de 450 \$, plus les taxes applicables, le tout imputé à même le poste budgétaire 02.70150.521 « Entretien et réparation infrastructures de parcs » et que la dépense d'achat soit financée par le fonds de parcs et terrains



de jeux.

**ADOPTÉE**

**12. DIVERS**

N/A

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les citoyens présents posent leurs questions.

**14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**RÉS.2024-04-101**

Il est proposé par le conseiller André Leduc, et résolu à l'unanimité des membres présents, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 02.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**Mme Josiane Alarie**  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
**M. Gaëtan Castilloux**  
Maire

Je, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
**M. Gaëtan Castilloux**  
Maire